

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2019

Délibération n°2019-05-13

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Blain, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le vendredi dix-sept du mois de mai deux mille dix-neuf.

#### En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Cédric MORMANN délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Marcel VERGER délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO délégué de BOUVRON, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais, , M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

#### Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Christine ORJUBIN), M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Elisabeth CRUAUD), Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais (donne pouvoir à M. Fabrice BLANDIN), Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme Claudie MERCIER), M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT), Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. Bernard BRUNET)

#### Excusés :

Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de la Chevallerais, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron

Secrétaires de séance : Mme Nathalie GUIHOT et M. Jacky FLIPPOT

Nombre de membres du conseil	
En exercice	29
Présents	20
Votants	27
VOTE	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

## FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DU BEL AIR

*La présente délibération a pour objet d'approuver une décision modificative concernant le budget annexe du parc d'activités Bel Air.*

Rapport de Monsieur le Président,

Au regard du compte administratif 2018 du budget annexe PA Bel Air, il est constaté un solde créditeur à l'article 3351 lié à la capitalisation des subventions dans les écritures de stock, ce qui est interdit par la DGFIP. Par conséquent, une régularisation doit intervenir pour permettre un solde nul à ce même article.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2313-1 et suivants ;

VU la délibération n° 2019-04-07 du conseil communautaire relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2019 ;

VU le budget primitif du budget annexe PA Bel Air 2019 ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20190522-2019-05-13-DE  
Date de télétransmission : 28/05/2019  
Date de réception préfecture : 28/05/2019

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget annexe,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire

- D'adopter la décision modificative n°1 du Budget Annexe Parc d'activités du Bel Air, telle que détaillée comme suit :

Chapitre	Intitulé	Sect	Montant BP	DM
----------	----------	------	------------	----

**Budget annexe Parc d'activités Bel Air**

1641	Emprunt en euros	ID	525 000.00	+123 075.42
673	Titres annulés (sur exercice antérieur)	FD	0.00	+123 075.42

3351	Terrains	IR	0.00	+123 075.42
7133	Variation en cours de production de biens	FR	2 052 370.00	+123 075.42

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2019

Le Président, Gérard DRENO

